

## Conclusions de la septième réunion du Comité Consultatif Régional/CCR du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, Douala, 18-19 mai 2009

*(Première esquisse basée sur les conclusions du Facilitateur. Elle sera validée par les participants de la réunion lors de la circulation du compte-rendu)*

---

- La septième réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a connu une participation massive des membres de la sous-région y compris des institutions locales partenaires de la COMIFAC, institution de tutelle. Près de 90 participants représentant les pays membres, les organisations internationales, des ONG locales et internationales, des organismes de recherches ainsi que le secteur privé ont participé à cette réunion statutaire du Partenariat organisée par la Facilitation allemande. Les assises étaient également honorées par la présence de Mr Elvis Ngolle Ngolle, Ministre en charge des forêts du Cameroun, pays hôte de cette réunion et de Mr Emanuel Bizot, Ministre en charge des forêts de la République Centrafricaine, Président en exercice de la COMIFAC.
- Après avoir été évoqué par le Facilitateur dans son mot d'introduction, le sujet relatif au **mécanisme autonome de financement** de la COMIFAC a constitué un des éléments clés des discussions en plénière. Les partenaires ont souligné que leur motivation initiale d'intervenir dans le secteur forestier de la sous-région était largement fondée sur la possibilité de soutenir des institutions viables placées au cœur d'un processus souverain des pays d'Afrique Centrale. Aujourd'hui, les membres du PFBC sont tous d'accord sur l'analyse de la situation de financement catastrophique et de fonctionnement précaire des institutions du système COMIFAC et le problème de sa crédibilité s'impose. Ce dernier problème s'aggrave d'ailleurs avec l'accroissement des tâches de la COMIFAC dans la coordination de nombreux projets financés par des partenaires.

L'ensemble des partenaires partagent le fait qu'il faut trouver une fondation et un financement durables de cette institution au lieu de continuer à utiliser des portes de secours. La responsabilité de ne plus repousser le sujet est d'un côté avec les pays membres de la COMIFAC, d'autant plus que les déclarations et accords signés par les Ministres à ce sujet sont à priori assez clairs. Mais les membres du PFBC ont aussi une responsabilité à assumer dans la conception de leurs programmes d'appui et le recours parfois trop volontaire accordé aux financements externes. Ils sont tous unanimes de rejeter toute solution de substitution d'un système de financement autonome par d'autres financements et notamment basée sur des projets d'appuis. Les membres du PFBC pensent que seul un effort politique considérable de la sous-région peut et doit apporter une solution au problème. Ils pensent que tous les partenaires doivent être attentifs à ne pas mettre en péril ce consensus par des signaux ambigus en matière du soutien financier au fonctionnement du système COMIFAC.

- Concernant le **dialogue avec la Chine**, les partenaires ont félicité les efforts de rapprochement entrepris par la Facilitation pour continuer d'établir un dialogue entre le PFBC comme réseau multi-acteurs impliqués dans le secteur forestier du Bassin du Congo et la Chine. Il est ressorti comme consensus dans le débat que le PFBC va poursuivre cette démarche avec la Chine, le WWF, l'Union Européenne et le secteur privé, et qu'une visite officielle d'une délégation de la COMIFAC en Chine devrait être structurée. La Facilitation PFBC va proposer une feuille de route conjointement avec le SE COMIFAC pour préparer les prochaines démarches menant à de relations plus directes entre les pays de l'Afrique Centrale et la Chine. En plus, le PFBC pourrait jouer un rôle d'interlocuteur privilégié dans le développement de nouvelles pistes de coopération triangulaire entre la Chine, l'Afrique et l'Union Européenne.

- En matière de gouvernance forestière, les partenaires ont pris acte de l'état d'**avancement des négociations FLEGT**. Ils ont encouragé les autres pays de la sous-région à suivre l'exemple de la République du Congo qui vient de signer son accord de partenariat avec l'Union Européenne. La question fondamentale qui a découlé des échanges était de savoir comment intégrer dans le processus de légalité le bois qui proviendrait des forêts communautaires? Dans la situation de la crise de la filière bois, il serait important d'encourager les efforts de commerce au niveau national et régional, ce qui pourrait améliorer la traçabilité des bois dans les pays d'Afrique Centrale. Ces efforts devraient être appuyés par la Task-force AFLEGT/FLEG.
- On a également noté que la **finalisation de la conversion des titres forestiers** en République Démocratique du Congo s'est passée dans un esprit participatif d'indépendance et de concertation. Le partenariat a appuyé ce processus malgré les critiques qui ont été constatées. La conversion des anciens titres forestiers constitue une bonne base qui permettra d'avancer vers une situation de légalité nécessaire pour entamer l'aménagement et la gestion durable des concessions forestières. Finalement, le choix des **méthodes et systèmes de certification** capables de rentabiliser les efforts en aménagement durable des sociétés forestières, dépendra largement des marchés qui absorbent les produits de bois. Le PFBC continue d'appuyer le groupe de travail qui a débuté à développer des standards régionaux afin de crédibiliser les certificats. Le fait que le FSC déménagera son siège Africain du Ghana au Cameroun a été considéré comme un signal de l'attention que les organismes de certification portent vis-à-vis de la sous-région Afrique Centrale, engagée dans la promotion de la gestion durable des ressources forestières.
- Les membres du PFBC soutiennent aussi les pays de la COMIFAC dans le développement des capacités liées au **dialogue forestier international** autre que le UNFCCC. Globalement, la COMIFAC en tant qu'acteur régional est beaucoup plus visible lors des différents processus relatifs aux forêts qu'il y a dix ans. Cependant, il a été constaté que l'élaboration des positions techniques très avancées ne suffit pas à elle seule pour faire avancer les intérêts de la sous-région. La nécessité de faire un appel au niveau politique et de s'accorder avec les négociateurs professionnels pour mieux coordonner, sans pour autant délaissier les efforts de renforcement technique de négociation, a été partagé par tous les partenaires. En résumé il faut dire que l'Afrique Centrale a acquis aujourd'hui une image modèle de bon aménagement ce qui lui permet de rentrer dans les débats avec fierté.
- Finalement, la publication du prochain rapport « **Etat des Forêts 2010** », toujours considéré comme un produit phare de la collaboration, sera une très bonne occasion pour souligner le travail effectué au sein du Partenariat. Le prochain sommet des chefs d'états de l'Union Africaine devrait être mis à profit pour organiser un évènement parallèle qui permettra d'utiliser le rapport EDF pour communiquer le positionnement de la sous-région notamment dans le cadre du UNFCCC où une position Africaine n'a pas encore été soumise. Il faudra cependant assurer que la prochaine édition intégrera des chapitres sur des pays qui ne sont pas au centre de la COMIFAC, notamment le Rwanda, le Burundi et le Tchad. Les membres contribuant à la collecte des données ont aussi mis l'accent sur la responsabilité des administrations nationales de produire des données valables et fiables car la qualité du rapport et des prospections concernant le développement du couvert forestier en dépendent largement.
- En matière d'appui à la COMIFAC, l'**évaluation** de la mise en œuvre du **Plan d'opérations triennal 2006-2008** du Plan de convergence a servi de base pour la planification 2009-2011. Elle a permis de dégager de grandes divergences quant à l'appropriation du Plan de convergence par les parties prenantes et de la faible capacité opérationnelle des institutions régionales partenaires. Pour la mise en œuvre du plan d'opération 2009-2011, les résultats de l'évaluation devraient contribuer non seulement pour rapprocher toutes les parties prenantes mais aussi pour accomplir la volonté des dirigeants dans l'application des accords signés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de

Convergence. Car la crédibilité de la COMIFAC dépend de la volonté des pays à mettre des fonds nécessaires pour un travail efficace d'une part, et de la finalisation du processus de la réforme de ses institutions partenaires.

- Concernant la mise en place des différents programmes en appui à la COMIFAC (BAD, ACDI, FEM/Banque mondiale, etc.), et dans le souci d'éviter le chevauchement ainsi que la duplication des efforts des partenaires d'une part et de faciliter le travail du Secrétariat Exécutif d'autre part, les membres du PFBC ont exprimé le souhait d'améliorer la concertation, la collaboration et la coordination de leurs différentes actions pour la promotion d'une approche commune entre les partenaires tout en exploitant l'opportunité qu'offre le Bureau d'appui à la COMIFAC (plateforme de coopération) dans l'intérêt de la mise en œuvre du plan de Convergence de la COMIFAC. Il en est de même des différents appuis des donateurs et des principales orientations politiques.